



## EPS Partenaires participe à l'élaboration du mandat Epargne salariale ISR d'amLeague

La société de conseil EPS Partenaires spécialisée dans l'épargne salariale va participer à l'élaboration du nouveau mandat d'amLeague dédiée à l'épargne salariale mâtinée d'ISR (voir Newsmanagers du 9/03/2011) - dont le lancement est prévu le 30 juin prochain. Dans ce cadre, un premier groupe de travail doit se réunir la semaine prochaine constitué, aux côtés d'amLeague et d'EPS partenaires, de quatre à cinq grandes entreprises.

Objectif : définir précisément le mandat en question avant de fixer une feuille de route et s'entretenir ultérieurement avec les gérants concernés.

Pour l'instant, le projet n'en est donc qu'à l'heure des choix. Cela dit, du côté de la gestion, il est probable que le mandat repose sur un portefeuille notionnel de type équilibré, c'est-à-dire composé à 50 % d'actions et 50 % d'obligations. Afin de rendre le pilotage du portefeuille encore plus réaliste, Hubert Clerbois, président d'EPS Partenaires et amLeague réfléchissent également à l'intérêt de reproduire le "cycle" de l'épargne salariale. Autrement dit, prendre en compte, notamment, les flux de versements auxquels doivent faire face les gérants, notamment au cours du deuxième trimestre de chaque année, période correspondant aux versements de l'intéressement et de la participation des entreprises. Autre point qui devra être abordé : la contrainte de l'épargne salariale en termes d'horizon de placement qui peut aller de cinq ans... jusqu'au départ à la retraite du salarié...

Au final, tous ces éléments peuvent modifier la gestion d'une épargne qui pèse près de 85 milliards d'euros fin juin 2010 selon les chiffres de l'AFG dont 51 milliards en fonds diversifiés (investis largement en actions). Quant au poids de l'intéressement, de la participation et de l'abondement des entreprises "épargnés" entre mai et juin de chaque année, il représente environ 10 milliards d'euros dont une moitié est destinée à de l'actionnariat salarié et le solde réparti entre fonds monétaires - un tiers environ - et fonds actions et/ou obligations.

Reste à régler la question de l'ISR voulue par amLeague, compte tenu de l'appétence des salariés pour les investissements de cette nature - au 30 juin 2010, les FCPE estampillés ISR représentent 4,6 milliards d'euros. "Nous sommes entrés en contact avec l'Observatoire de la responsabilité sociétale de l'entreprise (ORSE), certains représentants du Comité intersyndical de l'épargne salariale (CIES), l'AFG et le FIR, note Hubert Clerbois qui, compte tenu de l'hétérogénéité de l'univers ISR, envisage d'exiger uniquement que le gérant adhère au code de l'AFG et puisse justifier ses choix de titres. Il est vrai que l'on ne peut guère aller très loin, certaines sociétés étant, par exemple, des adeptes d'un univers d'investissement "best in class" tandis que d'autres lui préfèrent une élimination des "worst in class" avant de pratiquer un choix de valeurs.

Enfin, les différences sont grandes selon que l'environnement, la gouvernance, etc, constituent l'élément principal. A noter que pour la partie obligataire du portefeuille, Hubert Clerbois souhaiterait que celle-ci soit également labellisée ISR. A suivre donc...